

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2^{me}.
A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denunques, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
16 francs pour 3 mois,
32 francs pour 6 mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le Censeur ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.

Lyon, 15 avril 1841.

M. Guizot et M. Thiers sont aux prises. Ces deux rivaux sont sans pitié l'un pour l'autre, et tour à tour ils s'accusent de la déplorable situation du pays.

On peut trouver dans leurs paroles la sanglante satire de la politique générale qui a été suivie en France depuis 1830. Nous avons un budget énorme qui dépasse ceux de l'empire et de la restauration; jamais gouvernement n'a eu entre les mains autant de ressources financières, et ce budget est insuffisant, et nous voilà maintenant à découvert d'un milliard. Une année seule a suffi pour nous grever ainsi.

En face de cette énorme augmentation de dépenses, chacun recule : sur qui en faire peser la responsabilité ?

— Ce sont vos agressions insensées, vos airs fanfarons, dit M. Guizot aux ministres du 1^{er} mars, qui ont irrité l'Europe et vous l'ont aliénée. — Ce sont vos illusions, s'écrie M. Humann, qui nous ont précipités dans la déplorable situation financière qui m'effraie ! A cela que répondent les ministres du 1^{er} mars par l'organe de M. Thiers ? — Il y a du vrai dans quelques unes de vos assertions; nos dépenses sont considérables, mais à qui la faute ?

Le jour où il a fallu tenir à l'Europe un langage ferme, nous ne l'avons pas pu. Notre armée était dans un état pitoyable : nous n'avions pas de chevaux, pas de canons; nos régiments étaient incomplets; nos places fortes avaient besoin de grandes réparations et nos casernes étaient d'une insuffisance déplorable. Cet état de choses, ce n'est pas nous qui l'avions fait; mais cette imprévoyance, cette incurie révélée par M. Thiers date de loin. Pourquoi a-t-il attendu jusqu'au traité du 15 juillet pour s'en apercevoir ? Pourquoi n'a-t-il pas chaque année appelé l'attention du pays sur le déplorable état de notre armée et de nos arsenaux ? Le budget de la guerre a donc été gaspillé, car il a toujours été suffisant pour tenir en bon état nos casernes et nos villes de guerre. Or, le déficit est en partie le résultat d'une gestion sans probité, sans intelligence. A quoi sert l'opposition dont M. Thiers se vante aujourd'hui de faire partie et qu'il dirige de fait depuis sa sortie du ministère en 1836 ?

Le mal est grand et vient de loin, comme on voit. Pour y porter remède, que veut-on ? de nouvelles mesures fiscales. La France est obérée, elle ploie sous le fardeau de l'impôt; qu'importe ! On trouvera moyen encore d'y ajouter, et tout cela pour réparer les fautes du passé.

M. Thiers ne prend pas tout le milliard pour son propre compte. En répondant à M. Humann, il a déclaré qu'il acceptait la responsabilité des armements de 1840 à 1841; il les évalue à 189 millions. Nous ne voulons pas contester l'exactitude de cette évaluation. N'est-ce donc qu'une bagatelle que cette augmentation de dépenses de 189 millions ? Elle aurait besoin, pour être acceptée sans critique, d'avoir une cause sérieuse, légitime. Sans doute il fallait armer le pays, mais il fallait encore savoir tirer parti de l'armement; il fallait, si on l'entraînait à des dépenses, agir avec vigueur pour dissoudre la quadruple alliance. Cette vigueur a manqué à M. Thiers; on peut dès lors faire peser aussi sur lui la responsabilité du déficit qui obère nos finances.

Nous avons donné à l'Europe le spectacle de notre impuissance militaire; aujourd'hui nous étalons devant elle nos misères financières. Nous lui faisons comprendre tous les secrets de notre faiblesse. Les assertions de M. Humann, dit M. Thiers, sont exagérées; nos ressources ne sont pas épuisées comme il le prétend. Soit, mais, encore une fois, elles sont compromises, et vous y avez largement contribué. Ainsi, si on retourne vers le passé, qu'y trouve-t-on ? ad-

Un tirage au sort.

Pour la plupart des jeunes gens, le jour du tirage au sort est sans contredit le plus décisif de la vie, nous n'en exceptons pas même le jour du mariage; ici pas de séparation de corps et de biens, point d'incompatibilité de service, point de divorce. Le code militaire a moins d'entrailles encore que le code civil. Une fois que le conseil de révision a prononcé, c'est sans appel et pour huit ans. Une période pareille est bien courte, dira-t-on, au début de la vie, à un âge où l'avenir semble présenter un horizon immense, une perspective sans fin. Simple illusion ! grossière erreur ! La vie est toute de vingt à trente. C'est là que l'argile humaine se façonne et se durcit; c'est alors que la tête se développe et que le cœur prend ses plis. Plus tard, il est bien difficile de s'affranchir du cercle où l'on a fait ainsi les premiers pas.

Comment voulez-vous que de malheureux jeunes gens, arrêtés dans leur carrière pendant huit ans, en plein soleil de la vie, puissent rattraper les jeunes compagnons de route qui ont toujours marché ? On a beau doubler les étapes, il est bien à craindre qu'on n'arrive plus à temps. Dans ce monde, toutes les professions nécessitent un apprentissage, tous les états ont besoin d'une certaine habitude; l'homme du bivouac et des camps désapprend sa charrue et sa charrie. Tant que la férule du régiment pèse sur lui, l'enfant de nos campagnes peut bien se rappeler avec émotion ses courses vagabondes sur les collines, sa vie indépendante à travers les champs; mais qu'à la fin de son congé il se rencontre face à face avec cette poésie, il se trouvera mal à l'aise, et, pour ainsi dire, déplacé. Tout sera changé autour de lui : sa famille l'aura remplacé en son absence; d'autres frères, d'autres sœurs, auront sa part de tendresse. Au milieu des enfants nouveaux et des jeunes filles deve-

ministration mauvaise de nos finances, incurie et corruption. Si on examine le présent, nous nous débattons sous le poids des fautes des ministères précédents, et nous nous trouvons amenés à subir les humiliations que nous impose le cabinet de l'étranger. Que nous réserve l'avenir ?

Si M. Thiers avait fait acte de vigueur, s'il avait donné ordre à notre flotte de s'opposer à la prise de Beyrouth, si nous avions soutenu par les armes notre allié, nous ne viendrions pas nous joindre aux conservateurs qui l'accusent, nous saurions même, oubliant nos ressentiments, repousser d'injustes récriminations; mais ces millions dépensés pour faire face à l'Europe l'ont été en pure perte et par sa faute. Les circonstances étaient graves après la signature du traité du 15 juillet, elles exigeaient de la dignité, de l'énergie, de l'audace; si on ne se sentait pas la volonté d'agir, il fallait du moins se montrer habiles et se retirer sans bruit de la conférence; il fallait surtout se garder de pousser le pays à la guerre tout en laissant échapper l'occasion d'intervenir en Syrie.

Pressé maintenant par M. Guizot et par les chiffres de M. Humann, M. Thiers se défend, ainsi qu'il l'a déjà fait, en invoquant ses intentions, en faisant ressortir l'abaissement dans lequel nous place le ministère; il ferait mieux de convenir de ses erreurs, de reconnaître qu'il n'a pas été à la hauteur des circonstances que nous avons traversées. Au lieu de demander la continuation du système d'isolement, il devrait s'empresse de forcer le ministère à désarmer; car à quoi bon avoir une armée de 400,000 hommes sur pied quand on est toujours courbé devant l'étranger ! Cela vaudrait mieux, selon nous, que de persévérer à obtenir de M. Guizot des explications qu'il se refuse à donner, que de vouloir l'amener à une discussion qu'il redoute.

Interpellé énergiquement par M. Billault dans la séance du 13, le ministre des affaires étrangères n'a fait que répéter ce qu'il avait dit la veille : qu'il ne se laisserait pas entraîner dans un débat inopportun. Eh bien ! ce débat, il faut le dépasser; le ministère est rentré dans le concert européen, on le sait.

M. Thiers sait aussi qu'il n'a rien obtenu et qu'il n'obtiendra rien; qu'on le somme alors de désarmer promptement, et qu'on entre avec lui dans l'examen des réformes demandées de toutes parts. Si la paix est désormais assurée, si nous sommes bien avec l'Europe, c'est le moment d'aviser à des améliorations, c'est le moment de placer le débat sur la question de politique intérieure.

La chambre est usée; elle ne se prêtera à aucune amélioration. Qu'importe ! le pays n'est pas usé comme la chambre. L'opinion, détournée de ses voies par des rumeurs de guerre, est près de se réveiller; agissons sur elle, tous tant que nous sommes qui ne désespérons pas de l'avenir de la France, qui savons qu'elle se lèvera un jour, forte et puissante, pour laver les injures qu'elle a reçues de la sainte-alliance et lui demander compte de son insolence !

Le Réparateur nous accuse de manquer d'impartialité et de vouloir réformer l'histoire, parce que nous avons émis sur Louis XIV et Henri IV des idées qui ne sont pas les siennes. Ce reproche a droit de nous surprendre. Nous n'avons jamais altéré l'histoire, et nous n'avons pas besoin de le faire pour justifier nos opinions.

Nous avons dit qu'Henri IV avait été cruel envers de pauvres braconniers. Voici le texte de son édit sur la chasse, en date de juin 1601 :

« Art. VIII. Quant aux marchands, artisans, laboureurs, paisans, et autres telles sortes de gens roturiers, leur avons

nues grandes femmes, il sera comme un étranger; sa mère même le trouvera dépaycé par une moustache d'ordonnance et un costume militaire; il ne sera plus Jean ni Pierre, mais bien monsieur le caporal ou le sergent. Le nouveau venu a abdiqué ses noms de baptême pour ses noms de guerre; l'argot de corps-de-garde a supplanté le langage du cœur. Le militaire, rentré dans ses foyers, demande, un sourire ironique à la bouche, des nouvelles de ses premières amours; il se moque *in petto* de ce qu'il appelle sa bonhomie et sa naïveté d'autrefois. Au fait, n'a-t-il pas raison, quand il voit sa fiancée, celle qui lui avait juré un amour éternel, devenue l'épouse d'un autre, d'un conscrit de sa classe peut-être qui, plus heureux que lui, a obtenu un fort numéro et lui a soufflé la compagnie rêvée de sa vie ?

Avions-nous tort de dire que le jour du tirage est des plus décisifs ? Que serait-ce, lecteur, si nous poursuivions le tableau ? Que de jeunes gens partis ne reverront plus leurs vieux parents ! combien d'ordres de route équivaudront à des actes mortuaires ! Le cœur se serre en songeant à ces dures nécessités de la loi que la civilisation a faite, que sanctionne l'honneur national, et qui souvent n'ont d'autre but que de faire tomber une pluie de sang et de larmes.

Toutes ces images traversent confusément la pensée, un jour de tirage. Malgré ses instincts militaires, le peuple comprend la portée de ces séances, si calmes en apparence, si orageuses par les suites; ces tambourins qui forment l'escorte de nos conscrits de villages, ces bryants défilés, ces gambades, ces cris joyeux ne sont, croyez-le bien, que d'innocentes fictions à l'aide desquelles tout conscrit cherche à se mentir à lui-même. Ne croyez pas à ce bonheur factice, ces manifestations excentriques recèlent un grand fond de tristesse. Le voyageur isolé qui a peur chante et siffle; il se tient ainsi compagnie et chasse les fantômes de la route. Ainsi de nos conscrits. Mais

fait et faisons inhibitions et défenses très-expresses de tirer de l'arquebuse, escoupette, arbaleste et autres bastons, et d'avoir ou retenir en leurs maisons, collets, poches, filets, tonnelles et engins de chasse, oiseaux gentils et de proie, furests et lévriers; ensemble de chasser au feu ni autrement, à aucunes grosses et menuës bêtes et gibier, en quelque sorte et manière que ce soit. »

« Art. XII. Ceux qui auront chassé aux cerfs, biches et faons seront condamnés en 83 écus un tiers d'amende; et aux sangliers et chevreuils en 41 écus et deux tiers, s'ils ont de quoi payer, sinon, et à défaut de ce, seront battus de verges sous la custode, jusqu'à effusion de sang. »

« Art. XIII. S'ils y retournent pour la seconde fois et après ladite punition, seront battus de verges autour des forests, bois, buissons, garennes et autres lieux où ils auront délinqué, et bannis de quinze lieues à l'entour. »

« Art. XIV. Après les dites punitions, s'ils y retournent pour la tierce fois, seront envoyés aux galères, ou battus de verges, et bannis perpétuellement de notre royaume; et s'ils étaient incorrigibles, obstinez, et récidivaient après les dites punitions, enfreignant leur ban, seront punis du dernier supplice, s'il est ainsi trouvé raisonnable par les juges qui feront leurs procès, à la conscience desquels nous avons remis d'en ordonner, selon l'exigence des cas. »

Nous avons dit que Louis XIV avait été peu respectueux envers le Parlement; voilà ce que dit l'histoire : Le Parlement arrêta qu'il ferait des remontrances sur un édit concernant les monnaies (1655). Le roi Louis XIV accourut de Vincennes, entra au Parlement en bottes et le fouet à la main, et s'écria : « On sait-les malheurs qu'ont produits vos assemblées, j'ordonne qu'on cesse celles qui sont commencées sur mes édits. Monsieur le premier président, je vous défends de souffrir des assemblées, » puis se tournant vers les conseillers des enquêtes, « et à pas un de vous de les demander. » Le Parlement se récria, un conseiller fut mis en prison, quelques autres furent exilés.

En 1657, un édit du roi défendit au Parlement de faire jamais des représentations, si ce n'est dans la huitaine, après avoir enregistré avec obéissance.

En 1669, le roi vint en personne dans la grand'chambre révoquer les privilèges de noblesse accordés aux cours supérieures; il fit enregistrer cet édit en sa présence.

En 1673, il renouvela l'édit de 1657 pour défendre les représentations du Parlement.

Nous avons dit enfin que ces deux rois eurent une vie assez licencieuse pour qu'on ne désire pas qu'elle serve de modèle au premier magistrat du pays. Aurons-nous besoin de citer la comtesse de Guiche, Gabrielle d'Estrées, Henriette d'Entragues, la princesse de Condé, pour Henri IV ? Faudrait-il rappeler les trois enfants que Louis XIV eut de M^{lle} de La Vallière, les sept que lui donna M^{me} de Montespan, celui qu'il eut de M^{lle} de Fontanges ?

Tout ce que nous avons dit est donc justifié par l'histoire, et nous ne pensons pas qu'on puisse nous accuser de la vouloir réformer.

Nous croyons aux vertus et aux qualités personnelles des hommes qui en font preuve; mais nous ne croyons pas à la transmission des vertus par droit d'hérédité. Si nous adoptions cette croyance, nous serions amenés à croire à la transmission des vices par le même droit. Vous devez bien comprendre que si le prétendant que vous appelez Henri V est le fils de saint Louis, il est aussi celui de Charles VI; s'il est le fils d'Henri IV, il est aussi celui de Charles IX; s'il est le fils de Louis XIV, il est encore celui de Louis XV, ce Sardapapale couronné dont à coup sûr vous ne recommanderez pas les vertus à vos enfants.

qu'une solennelle occasion se présente de mettre le cœur à découvert, et vous verrez les vrais sentiments reprendre le dessus et rayonner dans tout leur jour.

Approchez de la table où siègent le préfet et le maire, tenez un côté de ce poêle tricolore qui ensevelira plus d'un jeune soldat, touchez à ce tapis qui va recevoir l'enjeu des familles, placez-vous aux premières loges de ce drame palpitant, de manière à ce qu'aucune émotion ne vous échappe; alors vous toucherez du doigt l'entaille douloureuse portée à bien des cœurs, vous pourrez juger quelle triste élégie se dessine sous les accompagnements du tambourin. Là, pas de stoïcisme puisé dans un verre de rogoma, pas de philosophie achetée à l'avance; les têtes les plus enivrées se dégradent dans ce moment fatal. Quand la main plonge dans l'urne, la face trahit involontairement certaines émotions. Que de larmes roulent dans les yeux de celui qui est condamné par le sort à quitter ses foyers ! que de soupirs mal dissimulés ! que de réclamations improvisées ! que de têtes hautes s'affaissent ! que de cœurs s'ouvrent et faiblissent ! Mais, en revanche, combien d'éloquents exclamations échappent aux lèvres des heureux ! que de vives actions de grâces ! que d'éclats partis du cœur ! Voyez avec quel orgueil les conscrits se pavent d'un bon numéro ! Ceux-là même qui chantaient le plus fort font abnégation de leur courage; ils arborent à leur chapeau le billet libérateur et promènent dans tous les carrefours la cocarde pacifique.

Il y a quelques années, un homme qu'aux rides de son front on reconnaissait pour un de ces conscrits sexagénaires qui tirent au sort par procuration, s'approchait de la fatale table pour suppléer son fils absent; il avait dans ses bras un jeune enfant, charmante tête blonde sur l'innocence de laquelle il se reposait :

— J'ai grande confiance en cet ange, disait-il d'une voix émue; permettez-lui de nous prêter sa petite main : l'enfance porte bonheur.

Il serait peut-être convenable de ne pas s'occuper des ancêtres des rois ou de ceux qui aspirent au trône. La France est entrée dans une voie nouvelle; on y est quelque chose par ce qu'on vaut, et non par ce qu'ont valu les aïeux. C'est en vain que vous regarderez cela comme un malheur, ce n'en sera pas moins un fait qu'il faudra subir. La religion des souvenirs a peu de fidèles, et quelle que soit votre opinion sur cette disposition des peuples à n'aimer les hommes que pour eux-mêmes, vous ne la changerez pas. Le pouvoir qui gouverne aujourd'hui la France fait des avances au parti légitimiste; il réussit à le fractionner, à le briser, c'est encore un fait incontestable. Qu'en arrivera-t-il? De deux choses l'une: ou le parti légitimiste s'effacera peu à peu, en se ralliant, en laissant dans l'ombre quelques familles impuissantes, en laissant aussi dans le parlement des familles qui brilleront par leur résistance, par leur fidélité, mais qui ne pourront en rien troubler la paix de l'Etat; ou bien le parti légitimiste, abusé par les avances qu'on lui fait, comptant sur la coopération des ralliés, ou redoutant les effets de cette lente dissolution qui commence pour lui, lèvera l'étendard de l'insurrection et fournira au pouvoir le moyen de le briser par les armes. Voilà la situation du parti légitimiste telle que nous l'entrevoions; l'avenir nous apprendra si nous avons bien jugé.

On écrit de Carpentras, le 10 avril :

Plusieurs arrestations viennent d'être opérées pendant la nuit. Toutes les brigades de gendarmerie de l'arrondissement et un détachement de troupes étaient arrivées en secret à la faveur des ténèbres. Les portes de la ville furent fermées, et un piquet de soldats préposé à leur garde.

On dit qu'une liste républicaine a été découverte, qu'elle portait de nombreuses signatures et que c'était une ramification de l'affaire de Marseille. La ville est saisie de crainte et d'étonnement. Le nombre des incarcérés dépasse quarante, et, comme les assises doivent commencer bientôt, la prison est encombrée; un piquet de troupe la garde avec de sévères précautions.

Au moment où j'écris, d'autres arrestations s'effectuent; j'attends de plus amples renseignements.

On mande de Malte, 6 avril, au *Sémaphore* de Marseille :

Relativement aux réclamations de Mehemet-Ali, aucune décision n'a encore été prise par la Porte. Seulement on regarde comme certain qu'elle est bien décidée à tout accorder, mais que, pour sauver les apparences, elle veut, en modifiant le hatti-scheriff, paraître faire acte de condescendance et de pure courtoisie envers les puissances alliées, et qu'elle attend, avant de rien terminer, la réponse de ces puissances aux communications qui leur ont été faites des demandes du pacha.

Chronique.

LYON. — Nous avons déjà signalé à l'autorité l'état de dangereuse dégradation dans lequel les quais de Bourgneuf et de l'Observance ont été laissés par l'inondation de novembre dernier. Cet état n'a pas été changé, et les quais que nous venons de désigner sont jusqu'ici restés ouverts sur une foule de points et sont par conséquent, comme nous avons dû le faire remarquer, d'une pratique fort dangereuse pendant la nuit.

L'état de la chaussée de Perrache appelle également, pour des causes analogues à celles que nous venons d'indiquer, de promptes réparations; le glacis est endommagé en plusieurs endroits, et la route jusqu'au-delà de l'Abattoir est elle-même depuis long-temps tellement dégradée qu'il s'y forme sur une foule de points des cloaques qui, provenant des eaux pluviales et ménagères, ne tarderont pas à dégager des miasmes nuisibles. Devons-nous espérer que l'autorité s'empressera d'aviser à faire exécuter les travaux d'urgence que nous venons d'indiquer ?

— On lit dans un journal :

« Rien n'est plus affligeant que de voir se perpétuer de nos jours ces antipathies et ces luttes sauvages des diverses sociétés de compagnonnage qui semblent caractériser les temps de barbarie. Ces jours derniers, une rixe terrible s'est engagée sur le quai de Bourgneuf entre des garçons boulangers de la société des *Sociétaires* et d'autres garçons du même état de la *Compagnie de la Liberté*.

» Quarante *Sociétaires* venant de faire la conduite à un de leurs camarades rencontrèrent cinq compagnons de la *Liberté* et les assaillirent sur-le-champ à coups de pierres et de bâtons. Un de ces derniers se réfugia dans la boutique d'un épicier; mais les *Sociétaires* se précipitèrent à sa poursuite, pénétrèrent dans le domicile de l'épicier, maltraitèrent

En même temps il élevait la petite fille dans ses bras. Une minute après, un numéro maintes fois saisi, maintes fois échappé, sortait de l'urne; cette minute avait paru un siècle. A voir l'anxiété peinte sur les traits du vieillard, on eût dit qu'il s'agissait d'une question de vie ou de mort. La petite fille souriait toujours, et cette joie naïve et enfantine, contrastant avec les angoisses paternelles, faisait ressortir davantage encore la physionomie pâle et renversée de l'aïeul. Les amateurs qui ont vu la *Fuite en Egypte* de Ribera, le Raphaël espagnol, se rendront facilement compte de l'effet produit par le groupe dont nous parlons. Cependant le numéro 13 était sorti de l'urne, chiffre fatal qui ne laissait plus d'espoir. A cet aspect, le vieillard resta foudroyé, une sueur mortelle se répandit sur tous ses traits; la voix du héraut qui proclame les numéros avait sonné à ses oreilles comme le tintement d'un glas.

— C'est ma mort, avait-il murmuré à voix basse.

Cette scène pathétique avait été bientôt effacée par d'autres tableaux animés. Les émotions se succèdent rapidement dans une pareille séance: le drame fait place à la comédie, un éclat de rire succède à une douloureuse impression. Un bossu, bien sûr de la réforme, était venu là consciencieusement et avait fait une véritable scène à la Mayeux. Cette période de l'anxiété, cette frayeur pour rire de la part d'un homme qui portait son exemption au dos, et que la nature avait assuré, avait fait oublier l'épisode sérieux d'aparavant.

On se bornait à dire tout bas en voyant le chiffre 295 échu à notre polichinelle: « Quel dommage qu'un pareil numéro ne soit pas tombé en de meilleures mains ! » Mais le sort est aveugle comme la mort, ou pour mieux dire, il voit bien clair, comme elle; il vise juste au cœur le plus navré, il prémédite ses coups et choisit ses victimes.

Deux mois après, le conseil de révision avait lieu dans la salle de la préfecture: c'était le jour où les conscrits atteints par le sort vont

cet estimable commerçant qui voulait défendre le fugitif, et portèrent enfin cinq coups de couteau sur la tête du malheureux compagnon de la *Liberté*. Les blessures sont tellement graves qu'on désespère de le sauver. Huit des *Sociétaires* ont été arrêtés. »

— Un ordre administratif porte qu'on devra immédiatement procéder, dans les états civils, à la confection des listes destinées à former le tableau de recensement de la classe de 1841.

Les listes comprendront tous les jeunes gens nés dans l'intervalle du 1^{er} janvier au 31 décembre 1821.

— Un phénomène extrêmement intéressant s'est produit hier au cabinet d'histoire naturelle du palais Saint-Pierre. M. Jourdan, directeur du cabinet, ayant placé un œuf de crocodile dans des conditions convenables de température pour l'éclosion, un petit crocodile a brisé la coquille et en est sorti; on espère le conserver vivant.

— L'administration des hôpitaux a demandé l'autorisation d'accepter le legs de 40,000 fr. qui lui a été fait le 6 février dernier par M. de Lalande.

— M. le préfet du Rhône donne avis que le vendredi 16 avril 1841, à deux heures du soir, il sera procédé, en l'une des salles de la préfecture, dans les formes voulues par l'ordonnance royale du 29 mai 1829, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux ci-après indiqués :

1^o Construction d'un pont en charpente, avec culées en maçonnerie, sur la rivière d'Azergue, à Lozane. La dépense est évaluée à 18,589 fr. 33 c., non compris une somme à valoir de 1,210 f. 67 c.

2^o Réparation des avaries causées par les crues extraordinaires de la rivière d'Azergue et du ruisseau Manand à la route départementale numéro 7. La dépense est estimée à 3,242 fr. 86 c., non compris une somme à valoir de 757 fr. 14 c.

3^o Rectification et élargissement de diverses parties de la route départementale n^o 3. La dépense est évaluée à 17,384 fr. 03 c., non compris une somme à valoir de 1,615 fr. 97 c.

Chaque projet sera adjugé séparément et devra former l'objet d'une soumission distincte.

Les devis et détails estimatifs de ces travaux sont déposés à la deuxième division de la préfecture, où l'on peut en prendre connaissance tous les jours, et au bureau de l'ingénieur en chef.

— Un avis de M. le doyen de la faculté des sciences annonce que les cours de l'année scolaire 1840-1841 auront lieu, pour le semestre d'été, ainsi qu'il suit :

Mathématiques appliquées à l'astronomie. — Les mardis et vendredis, à six heures et demie du soir, à la faculté. M. Bravais continuera son cours le mardi 20 avril.

Physique. — Les jeudis et samedis, à six heures du soir, à la faculté. M. Tabareau continuera son cours le jeudi 22 avril.

Chimie. — Les lundis et mercredis, à six heures du soir, à la faculté. M. Bineau continuera l'exposition de toutes les branches de la chimie générale. La première leçon aura lieu le lundi 19 avril.

Physiologie animale. — Les mardis et samedis, à trois heures, au palais Saint-Pierre. Professeur, M. Jourdan. La première leçon aura lieu le mardi 20 avril.

Botanique. — Les lundis et jeudis, à trois heures vingt minutes, à la faculté. Professeur, M. Seringe. La première leçon aura lieu le lundi 19 avril. Il y aura des excursions de botanique tous les dimanches.

Minéralogie. — Les mercredis et vendredis, à trois heures, à la faculté. M. Fournet, professeur, continuera son cours le mercredi 21 avril.

La faculté examinera, du 13 au 17 avril, les candidats aux grades de bachelier, licencié et docteur ès-sciences.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 13 AVRIL.

5 0/0, 113 70; 4 1/2 0/0, 000; 4 0/0, 99 40; 3 0/0, 79 80; banque, 3175; obligations de Paris, 1300; Naples 103 95; dette active d'Espagne, 23 5/8; Etats-Romains, 104 1/4; 5 0/0 belge, 101 00; 3 0/0 belge, 00; banque belge, 807 50; Caisse Lafitte, 1065, 5155.

Le 68^e volume de la *Biographie universelle* que M. Michaud vient de publier contient quelques notices sur les Lyonnais dont voici les noms :

tenter leur dernière chance de salut, basée sur des maux réels ou imaginaires; le jour où la belle jeunesse déroule le chapitre de ses infirmités cachées et met à nu son squelette. A voir de pareils échantillons, on a une triste idée de l'humanité; mais ce n'est pas ici le cas de s'étendre sur une pareille matière: qu'il nous suffise de signaler que l'homme de vingt ans, malgré sa réputation de force et de beauté, est un animal passablement faible, surtout fort laid, et bon à servir de sujet tout disséqué pour une démonstration anatomique. Au milieu de ces squelettes vivants que la nature n'a pas tous faits se présentait un beau jeune homme, fort et robuste, et qui n'excipait d'aucun défaut corporel pour se soustraire au service de Mars; il venait, comme aîné d'orphelins, réclamer le bénéfice de l'art. 13. C'était un soutien de famille, un certificat en due forme attestait sa position intéressante; à l'appui venait se joindre un crêpe de grand deuil qu'il portait au chapeau et une petite fille toute vêtue de noir qu'il tenait par la main. Vous avez deviné, n'est-ce pas, quel était cet homme et cet ange, de qui l'un et l'autre orphelins portaient le deuil; mais ce que vous ignorez, c'est que le chagrin seul n'avait pas tué leur malheureux père. Ecoutez une lettre que le vieillard a laissée en mourant :

« Mes chers enfants, tant que mes bras ont pu vous soutenir, Dieu m'est témoin si je ne les ai pas tenus ouverts. Aujourd'hui, affaiblis par les ans, ils vous deviennent inutiles. Je les ferme donc, je les croise éternellement sur ma poitrine, mais pour vous encore, mes chers enfants; ma mort seule peut vous rendre un père. Antoine vous donne du pain, c'est notre unique soutien. Le sort allait nous le ravir, quand j'ai pensé que je pouvais encore vous le conserver. J'avais compté sur ma douleur pour consommer le sacrifice, mais Dieu ne m'a pas voulu, il me fera, j'espère, miséricorde. J'ai attendu le plus qu'il m'a été possible; vos caresses étaient si ten-

Jacquard (Joseph-Marie), mécanicien, par M. Ozanam et M. Durozoir.

Jacquet (Louis), littérateur, par M. Weis.
Janin (le P. Joseph), augustin, par M. Péricaud aîné.
Janin de Combe-Blanche (Jean), oculiste, par M. Ozanam.
Jolyclerc (Nicolas), naturaliste, par M. Parisot.
Jordan (Camille), orateur et publiciste, par M. de Barante.
Joubert (Joseph), jésuite, lexicographe, par M. Collombet.
Jussieu de Montluel, (Fr.-Jos. Mamert de), jurisconsulte, par M. Lamoureux.

Jussieu (Ant.-Laurent), naturaliste, par M. Parisot.
Kleberg ou Cleberg (Jean), surnommé le *Bon-Allemand*, par M. Péricaud aîné.

Nous pourrions ajouter à ces noms ceux de quelques personnages qui ont appartenu à Lyon par droit de cité. De ce nombre sont :

Jauffret (G.-J.-A.-J.), grand-vicaire du cardinal Fesch de 1802 à 1806.

Jerphanion (le baron de), ancien préfet de la Lozère, etc., mort à Lyon en 1832.

Jonin (le P. Gilbert), jésuite, professeur de rhétorique au collège de la Trinité.

Jouffroy (le marquis de) qui à Lyon, en 1781, établit sur la Saône un bateau à vapeur qui n'avait pas moins de 46 mètres de long.

L'article le plus remarquable de ce volume est celui que M. Durozoir a consacré à l'impératrice Joséphine; c'est aussi le plus étendu, car il occupe 33 pages.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 11 avril.

M. LE MINISTRE DES FINANCES: Messieurs, les ministres du 1^{er} mars manifestent à mon égard un mécontentement qu'en vérité je ne comprends pas. (Rires et rumeurs au centre gauche.) J'ai fait tout le possible pour prévenir toute opposition de leur part. Dans tous mes exposés il n'y a pas eu un seul mot de critique dirigé contre eux. (Dénégations.) J'ai exposé les résultats. Il le fallait bien. Le principal grief contre moi consiste en ce que dans mon premier exposé j'aurais mêlé et confondu plusieurs exercices. Je répons que j'ai fait connaître les découverts exercice par exercice, et ensuite j'ai récapitulé. Cela était parfaitement conforme aux règles de la comptabilité.

M. THIERS: Je demande la parole.

M. LE MINISTRE DES FINANCES: On me dit qu'il fallait faire profiter le seul exercice 1840 de telle et telle somme qu'on indique; mais je ne le pouvais pas, tant que la loi des comptes n'avait pas tout réglé définitivement. Etait-il possible, par exemple, de faire profiter l'exercice 1840 de la réserve de l'amortissement?

J'ai présenté en novembre la loi des crédits de 1840. Alors nous ne savions pas assurément quel serait l'état des choses à la fin de décembre. Je ne pouvais pas appliquer en novembre à l'année 1840 tout entière des réserves non constatées.

Messieurs, les ministres du 1^{er} mars se plaignent; ils prétendent que j'ai assombri le tableau de la situation. Mais ne savent-ils pas qu'ils ont, eux, bien réellement aggravé pour toujours les charges du pays? Leurs mesures n'avaient-elles pas été prises pour une armée de 900,000 hommes? N'a-t-on pas déclaré qu'au besoin on aurait poursuivi l'entreprise au prix du sang de dix générations, au prix du dernier écu?

La vérité est qu'on nous a fait une situation financière très-grave, que les conséquences de cette situation subsistent encore, et il faut bien que les successeurs du cabinet du 1^{er} mars se résignent à ces conséquences. Vainement cherche-t-il à les rejeter sur nous. Le pays sait que ce ne sont pas nos actes que nous liquidons; le pays sait qu'à nous n'appartient pas la responsabilité de cette liquidation. (Bruit confus.)

Il y a eu de grandes illusions au sujet des ressources que le 1^{er} mars croyait avoir à sa disposition en cas de guerre; on s'imaginait qu'on avait comme ressource certaine 2 milliards à provenir de l'aliénation des forêts. Voilà ce dont on se flattait sous le 1^{er} mars; c'est ce que j'ai entendu dire en propres termes.

M. THIERS: C'est une erreur.

M. HUMANN: Je l'ai entendu dire, je l'affirme.

M. THIERS: Vous vous trompez.

M. HUMANN: Je vous l'ai entendu dire à vous-même, Monsieur.

M. THIERS: Non, Monsieur!

M. HUMANN: Et comment aurait-on eu 2 milliards en aliénant des forêts d'un revenu de 36 millions? Comment un revenu foncier de 36 millions représenterait-il un capital de 2 milliards?

On a dit que des emprunts étaient toujours faciles. Je nie cela. Rappelez-vous, dans un temps où Louis XIV était tout-puissant, les expédients auxquels il était réduit pour obtenir un emprunt; rappelez-vous les promenades de ce roi avec Samuel Bernard dans le parc de Versailles; rappelez-vous l'emprunt patriotique de M. Necker.

Que si l'on me cite l'Angleterre, je répondrai que dans ce pays il règne un sentiment de nationalité général et unanime capable des plus grands efforts. (Violents murmures.) En Angleterre, malgré les plus graves embarras, on a su maintenir dans les finances un ordre admirable. Là, le gouvernement a pu dédramatiser le pays de ses sacrifices par le monopole du commerce du monde entier; là furent

dres! il m'en coûtait tant de vous quitter! mais il l'a fallu. Adieu pour la dernière fois, vous tous que j'aime et pour qui je meurs! Antoine, mon cher Antoine aura demain une exemption légale; il était bon fils, il sera bon frère; c'est le seul héritage que je puisse vous laisser. »

Le lendemain, une bière indigente, sans croix et sans prêtre, était honteusement portée au cimetière. Peu de jours après, Antoine, le bon Antoine, seul dépositaire de ce noble dévouement, était réformé comme aîné d'orphelins.

— Quel dommage! disait le major de recrutement, le plus bel homme de la classe, une académie parfaite, un soldat modèle! L'armée perd un magnifique grenadier.

— C'est l'enfant de ce pauvre homme qui paraissait tant ému le jour du tirage, disait un employé du bureau militaire; le numéro 13 a porté malheur.

— Oui, mais l'art 13 le répare. C'est la lance d'Achille qui guérit les maux qu'elle fait, répliqua un conseiller de préfecture, enchanté de cette citation mythologique.

Et les scribes, souriant du bon mot, écrivirent sur les registres :

« Antoine, fils de feu ***, exempté par l'art. 13. »

Cet épisode touchant nous a fait réfléchir sur cet impôt dont tout le monde sans exception est tributaire, et qui pourtant pèse inégalement. Pour les classes pauvres, qui doivent payer de leur personne, c'est un impôt de sang; pour les familles aisées, tout se réduit à une question d'argent. Heureusement l'esprit d'antagonisme perd chaque jour plus de terrain, conquis par l'humanité, et le temps n'est pas loin où tous les peuples, formant une sainte alliance, rendront inutiles ces levées d'hommes, ces coupes annuelles qui enlèvent la sève des nations et font saigner le cœur des familles.

(*Courrier du Bas-Rhin.*)

inventées la machine à vapeur et la filature mécanique. De telles prospérités sont des phénomènes; et je le demande, quelle serait la situation de l'Angleterre, avec sa dette de 20 milliards, si un seul jour, durant un demi-siècle, elle avait été trahie par la fortune?

La France est douée dans le monde, et à juste titre, d'une confiance immense. Son crédit se maintiendra, mais à une condition, à la condition d'en user avec intelligence et de ne pas en abuser légèrement.

Dans ma conviction, je le répète, le cabinet du 1^{er} mars se faisait illusion sur ses projets et sur ses ressources. Soutenir dans la mesure qu'il s'était proposée une longue guerre contre l'Europe ne se peut plus, dans mon opinion, qu'à la condition d'un dictateur... (Explosion de rumeurs.)

Je demande la parole.

M. THIERS : Je demande la parole ! à l'ordre ! à l'ordre !

Voix de la gauche : A l'ordre de la politique de contrebande ! (On rit.)

Une voix : C'est de la politique de contrebande ! (On rit.)

M. HUMANN : Oui, Messieurs, je le soutiens : pour conduire à fin une telle guerre, il faudrait au gouvernement une énergie...

M. TASCHEREAU, interrompant : Que vous n'avez pas ! (Rire général.)

M. HUMANN : Soyez persuadés, messieurs, que je connais les ressources de mon pays; j'ai confiance en lui ainsi que vous. Oui, si nous avions à soutenir une guerre juste, je crois que la France ne trouverait pas d'ennemi invincible; elle n'en trouverait pas à la condition de donner au gouvernement ce qu'il lui faudrait pour être à la fois calme, résolu, persévérant. A cette condition je comprendrais que la France pût obtenir les plus grands succès. (On rit à gauche.)

— Une voix : C'est une palinodie !

Je vois, messieurs, qu'on interprète mal mes paroles, et je ne perdrai pas le temps à les commenter. Je ne suis ici, je le déclare hautement, je ne suis ici que par le sentiment du devoir.

Une voix : C'est vrai ! (On rit.)

M. HUMANN : Si l'appui de la chambre ne me soutient pas, il y a une chose qui ne me manquera point, et c'est la seule qui m'importe, le témoignage de ma conscience.

M. THIERS : Messieurs, permettez-moi de répondre en peu de mots au ministre des finances, j'agirai loyalement à son égard; je ne me permettrai point de récriminations; mais il y a cependant une remarque que je ne peux pas ne pas faire, et la voici : c'est qu'il y a une politique qui tend à prouver sans cesse que le pays, tel qu'il est constitué, ne pourrait pas soutenir un grand effort contre le monde, même cet effort fût-il juste et indispensable.

M. THIERS : Il y a une politique qui consiste à dire que notre pays, avec la position que lui ont faite nos institutions, ne peut pas soutenir un grand effort contre l'Europe. (Sensation.)

Dans tout le cours de la discussion de l'adresse, on disait que pendant la guerre on ne pouvait pas avoir la paix à l'intérieur.

Ce qu'on a dit de l'ordre public, on le dit des finances. Et voilà pourquoi on a, depuis quelque temps, dit et répété qu'on avait un déficit d'un milliard.

M. THIERS entre ici dans de longs développements sur les causes de ce déficit et défend l'administration du 1^{er} mars en s'appuyant sur les documents distribués à la chambre, et il établit qu'il ne peut lui en être attribué que 189 millions.

La fièvre des travaux publics a succédé, dit M. Thiers, à la fièvre de la politique. Le gouvernement s'est laissé entraîner jusqu'à 450 millions de travaux publics commencés simultanément.

L'orateur termine en assurant que le développement normal et progressif des recettes de l'Etat produit une augmentation annuelle de 23 millions.

M. HUMANN se défend d'avoir eu l'intention de vouloir alarmer le pays; son exposé de la situation financière du pays a été fait avec sincérité.

M. LE MINISTRE DES FINANCES ne croit pas que l'augmentation de 20 millions sur les recettes dont M. Thiers a parlé soit exacte; le budget des recettes, sous la Restauration, était d'environ un milliard, et il ne s'élève pas encore à 1200 millions. Il termine en assurant que, si le recouvrement de l'impôt pouvait se faire d'une manière plus facile et plus sûre, l'augmentation ne serait pas de 20, mais de 50 millions.

M. H. PASSY réfute M. Thiers et le ministre des finances.

L'orateur soutient que pour combler un déficit de 35 millions il faudrait plus de dix ans; le meilleur moyen, selon lui, pour y parvenir le plus promptement possible, serait de restreindre notre état militaire.

La séance est levée à six heures.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 13 avril 1841.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale des crédits supplémentaires et extraordinaires de l'exercice 1841.

M. ESTANCELIN analyse la situation financière et présente des considérations critiques sur l'organisation des armées de terre et de mer.

M. BILLAULT : J'ai demandé la parole contre le projet de loi.

Je ne veux accepter les énormes dépenses imposées par le projet de loi qu'autant que les efforts de la politique du gouvernement seront propices à ces dépenses et à l'honneur du pays. Je sais bien que le ministère s'est retranché hier derrière la barrière du silence. Le système du silence parlementaire est singulièrement pratiqué par le cabinet du 29 octobre : quand nous avons discuté l'adresse, la question de paix et de guerre, il s'est armé du même mutisme, non-seulement pour l'extérieur, mais même pour l'intérieur; vous vous rappelez avec quelle énergie il vous disait à cette même tribune il y a quelques semaines : « Vous aurez beau faire, vous ne me forcerez pas à dire ce que je ne veux pas dire. »

Une voix : Il avait raison.

M. BILLAULT : Il avait raison, s'il était sûr d'une majorité compacte. Mais aujourd'hui il vient vous demander d'énormes crédits; eh bien le projet de loi qu'il vous présente n'est qu'une précaution oratoire pour faire adopter sa politique. Or, quelle est cette politique et quelle est la situation? Nous n'avons besoin, pour connaître la politique du cabinet, que de nous souvenir des paroles prononcées par un ministre. Rappelez-vous que l'un des membres du cabinet vous a dit : « L'esprit national, l'Angleterre l'a, la France ne l'a pas. » (Bruit.) Vous l'avez dit. Je sais bien que le *Moniteur* complaisant n'a pas répété cette honteuse phrase, et je loue M. Humann de l'avoir fait effacer au *Moniteur*; mais il a osé la dire à cette tribune, et hier encore il déclarait devant vous que nous n'avions pas d'énergie, qu'il nous fallait un dictateur, si nous voulions faire la guerre... (Réclamations au banc des ministres.)

A gauche : Vous l'avez dit.

M. BILLAULT hausse les épaules.

M. BILLAULT se tournant vers M. Guizot : Je comprends les airs de dédain, vous voulez paraître dédaigneux et fier; ah! que ne portez-vous ces airs-là devant l'étranger! (Très-bien! très-bien!) Oui, vous avez dit que l'esprit national n'existait pas chez nous, vous l'avez dit devant l'étranger qui vous écoute. (Oui! oui! C'est une honte!)

Voilà votre attitude : vous voulez démontrer au pays que la guerre est impossible, et cependant vous demandez des crédits extraordinaires pour l'armement. La situation du budget, vous avez su la pré-

parer avec adresse. Vous avez fait un budget plutôt politique que financier; ce n'est pas le ministre des finances qui l'a réglé, mais l'ensemble du cabinet. Au lieu d'accumuler, comme vous l'avez fait, tous les travaux dans une seule synthèse possibles, il fallait aller au plus pressé et réaliser tout d'abord les armements militaires. Vous avez bien suspendu quelques travaux civils, pourquoi? pour mieux agir sur l'intérieur, pour vous faire une arme d'intimidation aux prochaines élections! Vos chiffres ont été très-habiles, mais ils ont été politiques, nullement financiers, et malheureusement ils ont été pacifiques au-delà de toute expression. Vous avez voulu rentrer dans le concert européen, à quelques conditions que cela fût, et vous y êtes malheureusement rentrés. (Mouvement.)

M. BILLAULT proteste contre le système de paix partout et toujours solennellement proclamé par M. Guizot. La grande préoccupation du ministère, dit-il, c'est la paix intérieure. Quoi qu'il arrive, il ne voudra pas faire la guerre, parce qu'il craint l'intérieur. Il n'a pas confiance dans le pays. (M. Guizot lève les mains au ciel et demande la parole. — Approbation à gauche.)

Non, vous n'avez pas confiance dans le pays; vous avez peur du pays autant que de l'étranger. (Oui! oui! — Mouvement.)

M. BILLAULT termine en demandant, comme M. Berryer, que la discussion des crédits soit ajournée jusqu'à ce que M. Guizot se soit expliqué sur la négociation pendante. (Approbation.)

M. GUIZOT : La chambre n'attend pas, après ce que j'ai eu l'honneur de lui dire hier, que je me laisse entraîner dans un débat que je trouve inopportun. J'ai gardé le silence dans l'intérêt du pays. Si je ne croyais pas la négociation utile à la France, je ne m'y serais pas engagé. Or, pour réussir dans cette négociation, je dois me refuser à la discussion qui m'est offerte et à laquelle on me provoque. Le moment viendra où toutes les questions seront traitées et résolues, où la chambre verra si nous nous sommes écartés de la politique qu'elle avait conseillée au gouvernement, et si le moment était venu pour la France de sortir de l'isolement.

L'honorable préopinant vous a dit que le ministère vous avait présenté le budget dans un certain esprit politique. Messieurs, nous ne méritons pas ce reproche; nous avons exposé notre politique sans réticence. On parle de notre silence; mais jamais les questions politiques n'ont été aussi souvent renouvelées, aussi profondément discutées que durant cette session.

M. GUIZOT reproche au président de l'ancien cabinet d'avoir été téméraire, d'avoir voulu armer 939,000 hommes. Voici ce que disait M. Thiers, s'écrie M. Guizot lisant le *Moniteur* : « Notre projet était d'armer 900,000 hommes et ensuite de négocier à la tête de nos forces. Mes collègues et moi nous nous sommes retirés le jour où nous n'avons pas pu pousser jusqu'au bout la grande résolution que nous avions prise, non pas de faire la guerre à l'Europe, mais d'exiger la modification du traité, ou, je l'avoue, le mot est grave à prononcer, de déclarer la guerre. » Voilà quelle était la politique de M. Thiers. Jugez.

A gauche : Elle était bonne. (Bruit.)

M. GUIZOT, se tournant vers la gauche : Je sais bien que c'était là votre politique, comme c'était celle du cabinet du 29 octobre.

A gauche : Comment? (Rires et interruption.)

M. GUIZOT, se reprenant : Comme c'était celle du cabinet du 1^{er} mars. Eh bien! nous n'avons pas voulu de cette politique; nous n'avons pas voulu exiger la modification du traité du 15 juillet, nous avons voulu rester en paix. Nous avons gardé la paix armée, et nous avons résolu de rester dans l'isolement jusqu'au moment où nous croirions devoir en sortir; aujourd'hui une nouvelle situation se présente que nous croyons devoir accepter.

M. THIERS : Il faut nous expliquer, il faut faire cesser cette vaine comédie.

Au centre : Oh! oh!

A gauche : Oui!

M. THIERS : Je veux respecter la réserve du cabinet; mais vous avez soulevé la question d'Orient, vous en avez dit assez pour me faire prendre la parole.

J'ai vu avec chagrin votre échelle descendante, vous voilà maintenant au troisième degré, et ce qui s'est passé en Orient, aujourd'hui vous le trouvez bon. (Bruit. — Interruption.)

Un ministre étranger disait : « Nous voyons bien au fond la politique de la France. La France pourrait dominer la question, si elle le voulait; mais cela ne peut pas nous convenir, et nous empêcherons que cela soit. » Vous donnez gain de cause à ce ministre étranger. (Mouvement.)

Il y avait trois conduites à tenir. La première, c'était de proposer la guerre; nous ne l'avons pas fait parce que nous n'étions pas préparés. Il y avait ensuite la politique du 8 octobre; elle consistait à se préparer, à faire sortir la France de son insuffisance militaire, et elle permettait provisoirement de sauver le fond de la politique égyptienne. Le pacha restait souverain réel de l'Egypte; il était utile pour la France. Aussi, lorsque le pacha reçut la note du 8 octobre, il fut rempli de joie; il voyait que par cette note, et si la France la faisait respecter, sa suzeraineté était sauvée. Mais soyons sincères ici, il n'a pas été question de 900,000 hommes; il a été question de 639,000 hommes, parce que ce n'est pas avec 400,000 hommes qu'on peut agir sérieusement. Cet armement est insuffisant; nous demandions donc 600,000 hommes pour soutenir et faire respecter la note du 8 octobre.

Nous voulions que notre force s'appuyât sur la justice, et vous ne viendrez pas nous dire, Monsieur le ministre des affaires étrangères, que la France n'avait pas raison dans la question d'Orient. Eh bien! qu'avez-vous obtenu avec votre politique et vos simples armements? Quoi? le hatti-sheriff, c'est-à-dire rien, moins que rien. Je me trompe, vous avez obtenu une grande humiliation. (Très-bien! très-bien!)

Je n'attendais rien de vous; quand je vous ai vu commencer votre œuvre, je n'attendais rien de vous. Eh bien! eh bien!... vous avez dépassé mon attente. (Explosion de rires.)

Une voix au centre : Tant mieux!

M. D'ANGEVILLE : Vous aussi, vous avez dépassé notre attente. (On rit.)

Une voix : A l'ordre!

M. THIERS, riant : A l'ordre? On veut me rappeler à l'ordre parce que je dis à MM. les ministres qu'ils ne savent pas même tenir une attitude négative. (On rit.) J'ai été ministre, mais jamais ministre aussi susceptible. (Nouveaux rires.) Eh bien! messieurs, c'est parce que j'ai vu et pressenti les effets de votre déplorable politique que je me suis mis dans l'opposition et que j'y resterai franchement. Vous deviez rester dans l'isolement, au moins dans l'isolement; eh bien! en rentrant dans le concert européen, vous dites implicitement que vous êtes contents et satisfaits.

M. THIERS discute ensuite le fond de la question d'Orient. Aucun avantage n'a été donné à la France ou laissé au pacha. Il en conclut que rentrer dans le concert européen, c'est une faiblesse qui compromet tout à la fois nos intérêts et notre dignité. Nous donnons deux triomphes à l'Angleterre : nous lui avons laissé vaincre le pacha d'Egypte, et aujourd'hui nous rentrons, à la suite du pavillon anglais, dans le concert européen; c'est, dit M. Thiers une double faiblesse et une politique inqualifiable. Le triomphe de l'Angleterre est achevé.

M. GUIZOT court à la tribune et dit que rien n'est plus légitime que de conseiller la paix au pays quand elle est honorable; c'est ce que fait le cabinet. Il persistera dans son devoir. Il ne peut, quant à présent, s'expliquer (on rit), mais le jour de la discussion viendra

et la conduite du ministère sera justifiée. M. Guizot dit qu'il n'a pas voulu faire la guerre, parce que cette guerre aurait été fatale aux intérêts du pays et à son honneur. (Vives réclamations.) M. Guizot répète sa phrase et va s'asseoir à sa place en disant : Si nous sommes provoqués à une guerre juste, soyez sûrs que nous ne manquerons pas au rendez-vous. (Au centre : Très-bien! — Rires ironiques à gauche.)

M. THIERS court à la tribune.

Il est quatre heures, la séance continue.

Chambre des Pairs.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 13 avril.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

A une heure trois quarts, M. le président vient occuper le fauteuil.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. COUSIN écrit que, pour cause de maladie, il ne peut assister à la séance.

M. LE GÉNÉRAL DONELLI présente le rapport de la commission chargée d'examiner les deux projets de loi relatifs à l'ouverture d'un crédit extraordinaire pour le service de la gendarmerie.

La séance est suspendue, et MM. les pairs se retirent dans leurs bureaux pour nommer la commission qui sera chargée de l'examen du projet de loi relatif aux crédits supplémentaires et extraordinaires de l'exercice 1840 et aux crédits supplémentaires des exercices clos.

A la reprise de la séance, M. le président annonce que la commission sera composée de MM. Persil, de Fréville, de Mosbourg, Odier, Camille Périer, de Broglie et d'Argout.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit de 400,000 f. pour secours généraux aux établissements de bienfaisance.

Ce projet de loi est adopté à un scrutin qui donne pour résultat 43 boules blanches et 2 boules noires.

La suite de l'ordre du jour est la discussion du projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit pour les dépenses secrètes de l'exercice 1840 (crédit complémentaire d'un million).

M. OCTAVE DE BOISSY lit un discours dans lequel, sans attaquer précisément les fonds secrets, il appelle de ses vœux le moment où le gouvernement sera assez sage, assez prudent pour ne plus les présenter en dehors du budget.

L'orateur se livre ensuite à de longues considérations sur la politique intérieure et sur la politique extérieure; il parle de l'hérédité de la pairie, de la réforme électorale, de la presse. Cette dernière est l'objet des vives attaques de M. de Boissy. Il voudrait que le gouvernement, puisqu'il est obligé de se servir de la presse, n'achetât pas clandestinement les journaux.

La longueur du discours de M. de Boissy cause de continuelles impatiences à M. Pasquier; la chambre est fatiguée; les pairs n'écoutent plus. L'orateur n'en continue pas moins à lire avec lenteur son discours; parfois il remercie la noble assemblée de l'attention qu'elle veut bien lui prêter, ce qui provoque des rires assez nombreux. A quatre heures moins un quart, M. de Boissy quitte la tribune.

M. VILLIERS DU TERRAGE lui succède. Le début de son discours annonce qu'il se propose de conclure en faveur du projet de loi. L'orateur parle de *hurlements anarchiques*, de *feroces vociférations*; il dit que les hommes les plus honorables ont été présentés au pays comme des instruments de malheur. Dans le tableau qu'il essaie de faire de la situation de la France et de l'Europe, il ne jette que les mots d'anarchie, d'énergumènes, d'insensés, etc. etc.

La chambre l'écoute peu; les conversations particulières couvrent presque la voix de l'orateur.

Il est 4 heures. La séance continue.

On a reçu à Londres le triste message lu le 1^{er} janvier à l'ouverture de la dix-huitième session du congrès à Buenos-Ayres. Ce discours commence par un grand éloge du ministère anglais et des services qu'il a rendus à la cause argentine. Arrivant aux démêlés avec la France, le message s'exprime en ces termes :

En vous rendant compte, l'année dernière, de l'état des relations de la confédération avec la France, le gouvernement exprimait l'espérance que ce serait la raison et non la force qui terminerait le différend. Les événements ont complètement réalisé cet heureux présentement. La voix de la justice s'est fait entendre au cœur et à l'esprit éclairé de S. M. le roi des Français. Les injustifiables efforts des agents de la France n'ont pu empêcher ce résultat. Les renseignements exacts et impartiaux fournis par l'illustre vétérinaire qui a remplacé le contre-amiral Leblanc sur les rives de la Plata ont jeté une vive lumière sur cette malheureuse question, quand elle a été agitée dans le conseil des ministres français. C'est au contre-amiral Dupotet que la confédération est redevable de cet acte de justice, de loyauté et de bienveillance. S. M. le roi des Français a accredité en qualité de ministre plénipotentiaire le vice-amiral de Mackau. Une mutuelle franchise et une simple exposition des faits ont suffi pour réconcilier des intérêts qui n'auraient jamais dû se brouiller. Une convention réciproquement honorable a mis un terme aux calamités d'une guerre trop prolongée : la république, ayant mis à couvert son honneur, ainsi que les droits sacrés et inaliénables de son indépendance, éprouve un vif sentiment de joie à saluer S. M. le roi des Français et la France au nombre des puissances amies. Le secrétaire de la légation a été reconnu en qualité de consul-général de France. Les commissaires de la république, conformément à l'art. 1^{er} du traité de paix avec la France, ont été nommés.

La république orientale de l'Uruguay continue de subir le joug humiliant d'un usurpateur audacieux. En proie à la guerre dans laquelle Riveira l'a plongée, elle gémit écrasée sous le poids d'une administration anti-américaine et vénale. Le bras sacrilège de son autorité usurpée a tenté de briser les liens d'amitié et d'union entre les Argentins et les Orientaux, de cette union par laquelle ils avaient pu conquérir les glorieux lauriers de leur indépendance. Mais ce chef immoral, vaincu par la république, tremblant au milieu d'une nation vertueuse qui le déteste, et démasqué aux yeux de l'Europe et de l'Amérique, erre sans appuis et sans projets. Les provinces de la confédération ont joui d'une paix profonde après le blocus de la Plata; les gouvernements et les peuples sympathisaient avec les principes avoués par le gouvernement de Buenos-Ayres défendant son indépendance et sa liberté. Mais les vils unitaires, profitant des embarras du pouvoir suprême, ont levé dans quelques provinces l'étendard de la révolte. Ils ont été chassés des provinces d'Entrerios, Buenos-Ayres et Santa-Fé, et battus le 28 novembre dernier dans les déserts de Quibrachito. Leur destruction définitive est certaine.

L'île de Martin-Garcia a reçu une forte garnison, et les vaisseaux de guerre de la république domineront bientôt les eaux du Parana et de l'Uruguay.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. SITTEZ.

LIBRAIRIE MÉDICALE DE CH. SAVY JEUNE,

QUAI DES CÉLESTINS, 48.

TRAITÉ DE CHIMIE appliquée aux arts, par M. Dumas, professeur à la faculté des sciences de l'académie de Paris. — 5 forts vol. in-8°, avec 4 atlas in-folio; édition rare. — Paris, 1835.

TRAITÉ DE THERAPEUTIQUE ET DE MATIERE MEDICALE, par A. Trousseau, professeur de thérapeutique et de matière médicale, et H. Pidoux, docteur en médecine. — 2 forts vol. in-8°; deuxième édition revue et entièrement refondue. — Paris, 1841. — Prix : 19 fr.

LEÇONS SUR LE STRABISME ET LE BEGAIEMENT faites à l'hôpital militaire du Gros-Cailou par M. Bundens, chirurgien en chef dudit hôpital. — Paris et Lyon, 1841, avec planches. — Prix : 2 fr. 50 c. (5029)

Réflexions sur le Cours en cinq Leçons

DE M. CONSIDÉRANT,
PAR ALEXANDRE FOUDRAS.

Prix : 75 c.

Cette brochure se vend au profit des inondés chez MM. Nourtier, rue de la Préfecture; Giraudier, place Bellecour; Chambet, quai des Célestins; Gourdon, rue Lafont; et chez l'auteur, place Forez, n° 5. (9374)

Annonces judiciaires.

Etude de Me Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux.

(993) Le samedi dix-sept avril mil huit cent quarante-un, à dix heures du matin, sur la place de la Fromagerie de cette ville, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en table, chaises, fauteuils, glaces, lits garnis, chandeliers, batterie de cuisine, etc. etc.

(1927) **VENTE APRES DECES**
Du mobilier dépendant de la succession de dame Marie Picard, veuve du sieur Antoine Arnaud qui était tailleur et demeurait à Lyon, rue de Gadagne, n° 2, au 1er.

Le vendredi seize avril mil huit cent quarante-un, à dix heures du matin, dans le domicile ci-dessus indiqué, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères du mobilier dont s'agit, consistant en secrétaire, commode, placards, lits garnis, tables, chaises bois et paille, linge et hardes à l'usage de femme, et quantité d'autres objets. A la suite du mobilier, on vendra une montre en or et six couverts en argent.

Faillite du sieur JEAN-BAPTISTE MAHUSSIER fils, horloger,

(9365) *Place de la Préfecture, n° 9, à Lyon.*

AVIS IMPORTANT.

RECONNAISSANCES DU MONT-DE-PIÉTÉ.

Les soussignés, syndics définitifs de la faillite du sieur Mahussier, ont l'honneur de prévenir les personnes qui avaient donné à cet horloger des montres pour être raccommodées, réparées ou nettoyées,

Que le dimanche dix-huit avril courant, à dix heures précises du matin, dans une des salles du Mont-de-Piété, il sera procédé à la reconnaissance des montres et accessoires appartenant à des tiers, et que le failli avait engagés sous son nom.

On délivrera, sur décharge valable, la reconnaissance à chaque réclamant qui pourra, dès le lendemain, retirer sa montre en payant ce qui sera dû à l'administration du Mont-de-Piété, sauf à se présenter comme créancier de la faillite, en produisant, dans un bref délai, un bordereau sur papier timbré.

NOTA.—Il n'a été engagé que des montres d'or.

Chaque réclamant devra se présenter en personne et est prié de rapporter la montre que le failli aurait pu lui prêter en attendant la remise de la sienne.

Ceux qui n'auraient pas encore fait leurs demandes en revendication, sont invités à les adresser immédiatement à M. Dulac, arbitre de commerce, place des Terreaux, nos 6 et 7, au 2°, à Lyon, l'un des syndics définitifs de la faillite. Lyon, le 10 avril 1841 *Signé DULAC et BOREL.*

Annonces de MM. les Notaires.

ÉTUDE DE M^e DAUGE, NOTAIRE A PARAY-LE-MONIAL.

(9550) *A vendre.*

UN FONDS DE CONFISEUR, très-bien achalandé, situé dans une petite ville du Charollais de 4,000 âmes.

UNE FABRIQUE DE CHANDELLES, située dans la même ville. On vendra le tout ensemble ou séparément.

S'adresser, pour les renseignements, à M^{me} Bartet, confiseur, rue Sirène, à Lyon, et à M^e Dauge, notaire à Paray-le-Monial (Saône-et-Loire).

ÉTUDE DE M^e RAMBAUD, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, N° 10.
A vendre.

JOLIE MAISON de six pièces, avec 115 ares de fonds, dont moitié en jardin anglais, située à Ecully, sur le chemin de Dardilly.—Prix : 18,000 fr.

MAISON DE CAMPAGNE aux Massues, avec 50 ares de fonds.—Prix : 17,500 fr.

DOMAINE de 20 hectares, avec une petite maison d'habitation, situé à trois myriamètres de Lyon, sur les bords de la route de Genève, et près de la rivière d'Ain, affermé 1,250 fr.—Prix : 36,000 fr.

BELLE MAISON DE CAMPAGNE sur le coteau de Sainte-Foy, au-dessus de la Mulatière et des Etroits.—Prix : 110,000 fr. (275)

Liquidation de M. ALEXANDRE BOISSAT,
Banquier à Vienne (Isère).

VENTE AUX ENCHÈRES

DE LA BELLE TERRE
De la Grange-Haute.

Cette terre, dépendant de la liquidation Boissat, située sur les communes de Vienne, Villelte-Serpaize et Septème, d'une superficie de deux cent cinquante hectares environ, d'un seul tènement, est divisée en huit corps de domaines, dont les noms suivent :

	Mises à prix.
1er lot. La Jacquière.....	42,900 f.
2e lot. Les Vignes.....	101,850
3e lot. La Grande-Basse.....	102,200
4e lot. Levau.....	42,700
5e lot. La Grange-Haute.....	230,750
6e lot. La Coupe.....	58,000
7e lot. Les Grands-Chênes.....	136,900
8e lot. Les Pères.....	50,600

Total..... 765,900

Il sera vendu, en outre, quelques fonds détachés.

La vente aura lieu le dimanche deux mai mil huit cent quarante-un, et jours suivants, à neuf heures du matin, dans un des salons de l'Hôtel-de-Ville, à Vienne, et dans l'ordre ci-dessous, savoir :

Pour les 1er et 2e lots, le dimanche deux mai ;
Pour les 3e et 4e lots, et pour quelques fonds détachés, le lundi trois mai ;

Pour les 5e, 6e, 7e et 8e lots, le mardi quatre mai, et pour le surplus des fonds détachés, le mercredi cinq mai.

Des enchères d'épreuve seront ouvertes sur la réunion de plusieurs lots.

S'adresser, pour connaître les conditions de la vente et pour tous autres renseignements, à M. Auguste Chollier, avocat à Vienne, gérant de la liquidation des affaires de M. Boissat, muni des pouvoirs nécessaires pour traiter de gré à gré, soit de la totalité, soit de chaque domaine séparément, avant l'époque indiquée pour la vente générale. (9378)

LIQUIDATION DE M. ALEXANDRE BOISSAT,
Ancien notaire et banquier à Vienne (Isère).

VENTE AUX ENCHÈRES

D'une Vaste Maison avec Usine sur la Gère.

Située à Vienne, rue du Faubourg-Pont-Evêque.

Cette vente aura lieu le dimanche dix-huit avril mil huit cent quarante-un, dans l'étude de M^e Teste-Dubailier, notaire à Vienne, à l'heure de midi.

La maison sera divisée en trois lots, sauf épreuve sur la totalité.

S'adresser, pour connaître les conditions du cahier des charges et pour tous autres renseignements, soit à M^e Teste-Dubailier, notaire, soit à M. Aug. Chollier, avocat à Vienne, gérant de la liquidation Boissat. (9377)

ÉTUDE DE M^e DUGUEY, NOTAIRE A LYON, RUE DU PLAT, 2.

VENTE VOLONTAIRE, AUX ENCHÈRES,

Par suite de liquidation commerciale et par voie de citation,

A laquelle les étrangers seront admis,

D'UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE.

Située sur la commune de Saint-Genis-Laval et sur la limite de celle d'Oullins, au territoire du Rovoyen, à cinq minutes de la station des Omnibus d'Oullins.

Cette propriété se compose :

- 1° D'une maison de maître toute neuve ayant cave voûtée, rez-de-chaussée, premier étage et grenier au-dessus ;
- 2° D'une maison de grange avec écurie et fenil ;
- 3° D'un tènement de fonds, première qualité de terrain, clos de murs et de haies, de la contenance de 1 hectare 86 ares 76 centiares, en jardin, bosquet, terrasse, luzerne et prairie. De cette propriété dépend une prise d'eau vive qui coule sans interruption et dont la source est intarissable. Indépendamment de cette pièce d'eau, il y a dans le clos deux réservoirs ou boutasses servant à l'irrigation.

L'adjudication en sera tranchée au profit du plus offrant et dernier enchérisseur, par le ministère de M^e Duguey, notaire, assisté de l'un de ses collègues, en la salle des criées des notaires, située à Lyon, quai Saint-Antoine, 31, le mardi 20 avril prochain, à onze heures du matin.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges, audit M^e Duguey, chargé de traiter de gré à gré avant le jour de l'adjudication, s'il est fait des offres suffisantes. (156)

ÉTUDE DE M^e DARMÈS, NOTAIRE A LYON, PLACE DU PETIT-CHANGE, N° 165.

A vendre volontairement.

UNE PETITE PROPRIÉTÉ BOURGEOISE, située à Ecully, composée d'une maison ayant six pièces, avec un jardin et une terre de 36 ares. — Prix : 11,000 fr.

S'adresser à M^e Darmès, notaire à Lyon, quai de Bondy, n° 165. (3607)

ÉTUDE DE M^e ROSIER, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-COME, N° 4.

(362) *A vendre.*

UNE BELLE MAISON située à Lyon, près de la place Sathonay, et du revenu net de 4,854 f.

S'adresser à M^e Rosier et à M^e Michoud, notaires à Lyon.

Annonces diverses.

(4104) *A vendre.*

BON FONDS D'ÉPICERIE situé dans un bon quartier. S'adresser à M. Janet, marchand de sel, place des Cordeliers.

Médaille.—Exposition de 1834.—Deux Médailles d'Honneur.

PREMIER PRIX.—EXPOSITION DE 1839.

JONARD ET MAGNIN,

A CLERMONT-FERRAND (PUY-DE-DOME);

FONTOBERT,

A LYON, RUE DES FORCES, N° 4.

Moulins et Fabrique de Vermicelle, Macaroni, Pâtes diverses, etc., Farine de Légumes cuits, Fleur de Châtaigne cuite.

Rapport du jury central.

5^e COMMISSION.—(CHIMIE.)

MM. le baron THENARD, pair de France, président; BERTHIER, BRONGNIART, CLÉMENT-DESORMES, CHEVREUL, D'ARCET, DUMAS, GUY-LUSSAC et PAYEN.

M. D'ARCET, RAPPORTEUR.

MM. JONARD et MAGNIN ont envoyé à l'exposition une belle collection de farines de légumes cuits et de pâtes dites de Gènes. Ces produits sont supérieurs à tous ceux de ce genre qui figurent à l'exposition; les pâtes sont cependant fabriquées avec les blés d'Auvergne, que l'on croyait pour cela inférieurs aux blés de Tangarock et d'Italie. MM. JONARD et MAGNIN sont parvenus à ce but utile à l'agriculture du pays en rendant leur fabrication indépendante du climat et de la qualité du blé, par un bon moyen de chauffage et par de bonnes manutentions.

Ils emploient ordinairement de 120 à 130 ouvriers, et livrent annuellement au commerce 450,000 kil. de pâtes ou semoule, provenant de 14,000 hectolitres de blé du pays. Leurs pâtes se vendent dans plusieurs magasins comme venant d'Italie.

Le jury signale ce fait en faveur des consommateurs, et récompense l'industrie remarquable dont MM. JONARD et MAGNIN ont donné l'exemple.

Cette fabrique dispose d'une chute d'eau de la force de 25 chevaux. (9381)

AVIS.

On demande UN JEUNE HOMME connaissant la quincaillerie et la ferraterie.

S'adresser à M. Grumel, rue Saint-Pierre, n° 11. (9380)

AVIS.

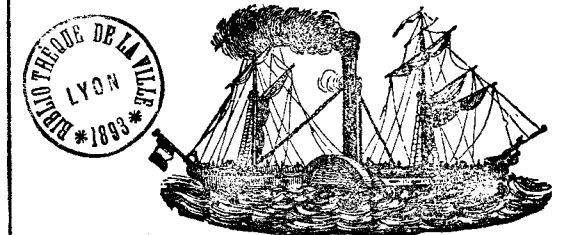
Un jeune homme, voyageant pour une bonne maison de Paris, désire se faire remplacer.

S'adresser chez M^{me} Richon, rue de la Préfecture, n° 8, jusqu'à midi. (9383)

AVIS.

On demande une personne qui pourrait mettre dans un commerce en activité une somme de dix mille francs; elle tiendrait les écritures ambulantes.

S'adresser chez M. Veissière, papetier, passage Thiaffait, rue Vieille-Monnaie. (9346)



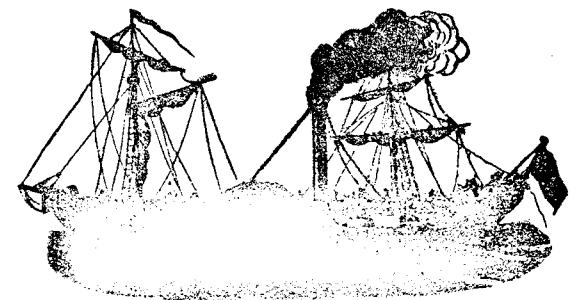
ENTREPRISE DES

BATEAUX A VAPEUR
L'AIGLE.

DÉPARTS TOUS LES JOURS, A 5 HEURES DU MATIN,
du port de la Charité,

POUR AVIGNON, BEAUCAIRE, ARLES ET MARSEILLE.

Bureaux : place de la Charité, 72, et quai de Retz, 45. (7380)



SERVICE DE

BATEAUX A VAPEUR

ENTRE

LYON ET VALENCE.

A dater du 14 avril,

LIANGLE

Partira tous les deux jours (jours pairs d'avril et de mai) à onze heures du matin, du port de la Charité. Le bateau touchera à tous les ports intermédiaires. (7381)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.